

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Tude

Rioux-Martin, le 04 octobre 2006

Compte rendu de la du du 28 septembre 2006 au pont de Montmoreau

Dossier suivi par :
Le technicien rivière
Gaël Pannetier
Mairie de Rioux Martin
1^{er} étage
Tel/fax : 05.45.98.59.61
06.16.52.26.78

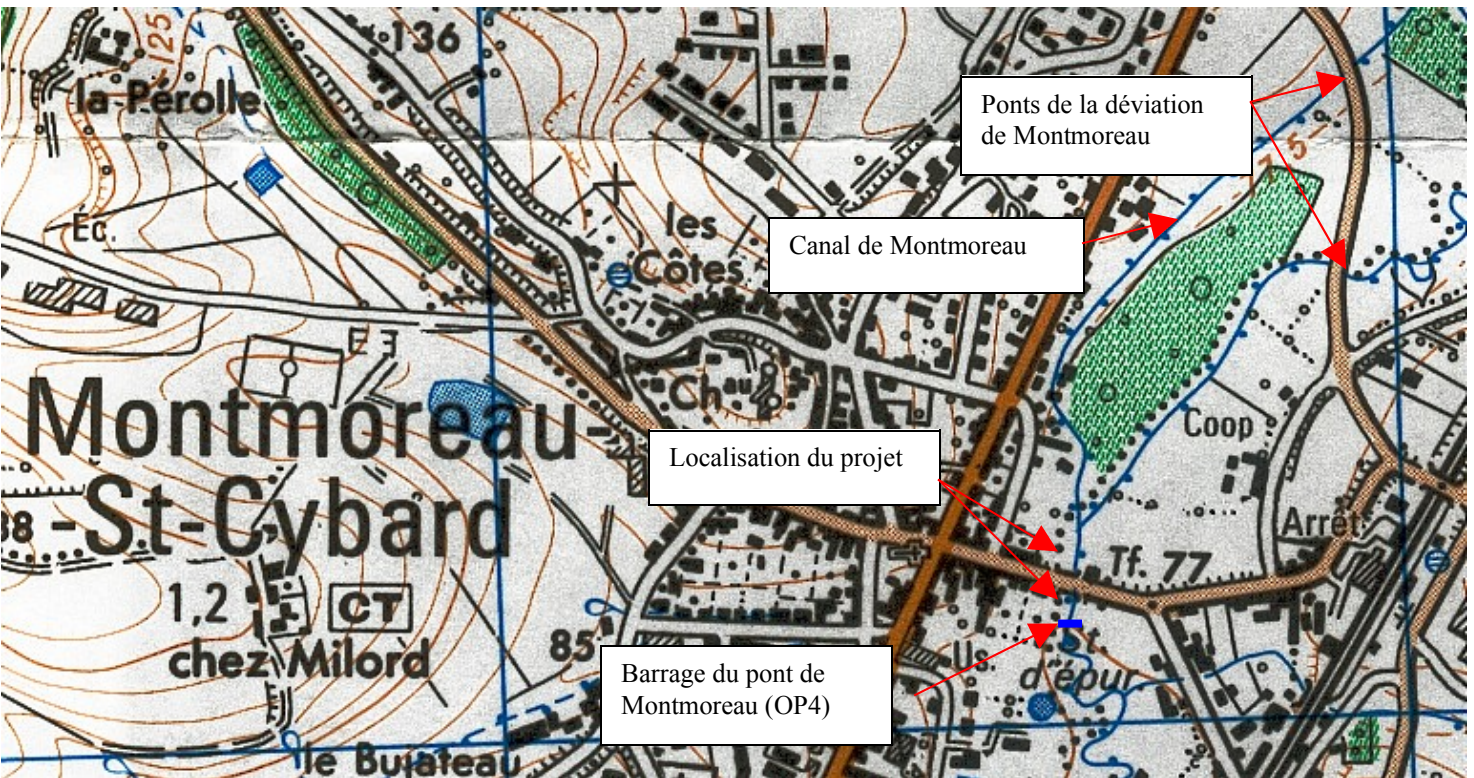
Liste des invités

Mr Boniface Joël : Président du SIAH de la Tude : Présent
Mr Simonet Didier : Maire de St Amant de Montmoreau et riverain : Présent
Mr Nadaud Edgard : Délégué de la commune de St Amant de Montmoreau: Présent
Mr Pascal Saligault : Délégué de la commune de St Amant de Montmoreau: Présent
Mr Louis Jean-claude : Maire de Montmoreau: Présent
Mr Herbreteau Bernard : Délégué de la commune de Montmoreau : Présent
Mr Lassalle : Mairie de Montmoreau: Présent
Mr Peyraud : DDAF 16 : service hydraulique : excusé
Mme Landraud Geneviève : DDAF 16 : MISE : excusée
Mr Krzywdziak Bernard : APPMA de Montmoreau: Présent
Mr Iriarte : Fédération de la pêche : Absent
Mr Terrier : Conseil supérieur de la pêche : représenté par Mr Thierry Deschamps
Mr Stéfani Emmanuel : Eclusier du secteur de Montmoreau: Présent
Mr Pannetier Gaël : Technicien de rivière au SIAH du bassin de la Tude: Présent

Objet de la réunion

Régulièrement, l'envasement du pont de Montmoreau crée diverses nuisances dans ce milieu urbain. Cet envasement localisé concerne un certain nombre d'acteurs ayant des visions différentes de la rivière, des problématiques et des solutions variées. Cette réunion sur le terrain avait pour objectif de les réunir et de trouver ensemble une solution adaptée et durable.

Etat existant du réseau



Le tronçon de cours d'eau en question fait partie du linéaire de compétence du SIAH du bassin de la Tude. Le syndicat assure donc sa surveillance et son entretien.

Le présent descriptif peut être suivi sur la carte IGN ci-dessus.

Le Tude arrive en amont de Montmoreau au lieu dit le "Grand Pas", à cet endroit est implanté un ouvrage de répartition divisant les eaux la Tude entre le cours mère et le canal de Montmoreau.

L'eau empruntant le canal passe un pont "arche" d'une section d'écoulement équivalente au quart de la section d'écoulement du pont de Montmoreau. Quelques centaines de mètres plus bas la vanne du canal de Montmoreau limite par sa section (1.32 m^3) le passage de l'eau. Par conséquent, le débit pouvant passer par cette vanne est nettement inférieur au potentiel hydraulique du pont.

L'eau empruntant « le cours mère » de la Tude passe par le deuxième pont de la déviation qui comporte deux arches représente la moitié de la section d'écoulement du pont de Montmoreau.

La Tude en amont du pont fait une dizaine de mètres qui se transformeront en une vingtaine de mètre au niveau du pont.

La conséquence directe de cet élargissement du lit mineur (sans avoir de débit supplémentaire) est un envasement et la création de zones lenticules. Ces zones sont situées essentiellement le long de la rive gauche de la Tude.

Les années passant depuis le dernier curage, on voit se reformer un atterrissement qui se végétalise de plantes aquatiques. Naturellement, les alluvions se déposent pouvant reformer à moyen terme une nouvelle berge dans le lit mineur.

On retrouve également derrière chaque pile de pont un atterrissement issu de la diminution de la vitesse du courant dans ce secteur précis.

Le lieu du projet

Ces dépôts ne posent pas de problèmes hydrauliques en périodes de crues. Le souci est plus d'ordre visuel en période d'étiage.

Le phénomène est accentué par la présence à 100 m en aval du seuil mobile (OP4) qui n'a plus que pour rôle de maintenir un plan d'eau dans le secteur du pont. Ce niveau étant maintenu assez haut dans l'objectif de contenter visuellement le plus grand nombre de personnes. En contrepartie, il favorise et augmente l'envasement de ce secteur.

La hauteur de vase varie entre 60 cm et plus de 120 cm, ce qui a pour effet d'appauvrir biologiquement le milieu.

En période estivale le débit est nul et la lame d'eau est au niveau 05 de la règle placée sur le barrage en aval. En été, les atterrissements apparaissent donnant une impression de non entretien et d'abandon du cours d'eau.

Solutions potentielles.

Deux solutions apparaissent et sont proposées aux personnes présentes :

Première solution :

Elle consiste simplement à curer les 1000 m² concernée par l'envasement mais engendrant des problèmes de quantités importantes des boues et alluvions à traiter...

Solution de facilité mais pas durable dans le temps puisque l'on résout le problème mais pas les causes.

Deuxième solution (voir schéma n°2) :

Elle consiste à traiter les causes du problème, le problème par lui même et à optimiser le projet.

Cette solution est techniquement beaucoup plus complexe et financièrement plus élevée à court terme mais plus économique à long terme.

Cette opération consiste à prévoir la restauration d'une section d'écoulement plus cohérente avec la mise en place de frayères à brochets

- enlèvement des débris végétaux
- travaux de curage « vieux fonds, vieux bords »
- repositionnement des déblais dans les quatre zones enherbées créées dans le lit mineur
- pose de blocs d'enrochement immergés (20 ml maximum)
- apports de terre végétale pour conforter les berges et les zones enherbées
- mise en place de piquets ~ 90 ml soit 200 piquets
- pose de géotextile : 200m²
- plantations d'hélophytes et semis de graminées
- Créer quatre zones inondables ayant des prédispositions à la reproduction du brochet.

Après concertation avec les élus, le président de l'APPMA de Montmoreau, le CSP, la deuxième solution est retenue à l'unanimité.

Pour se faire plusieurs engagements ont été pris :

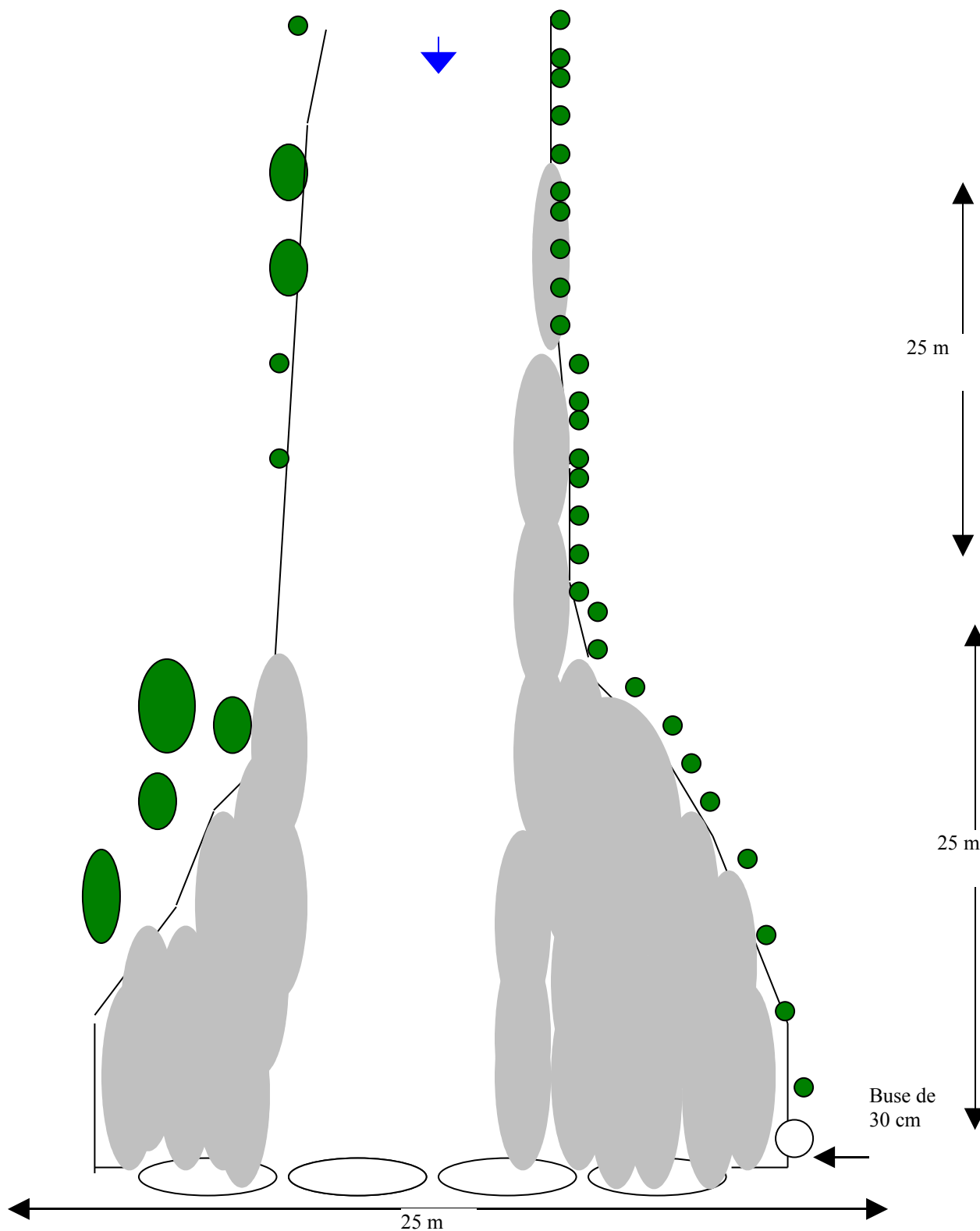
Le syndicat sera maître d'œuvre et maître d'ouvrage du projet

Le président de L'APPMA s'est engagé à contribuer aux travaux pour leur aspect piscicole en payant une demi journée de pelleuseuse.

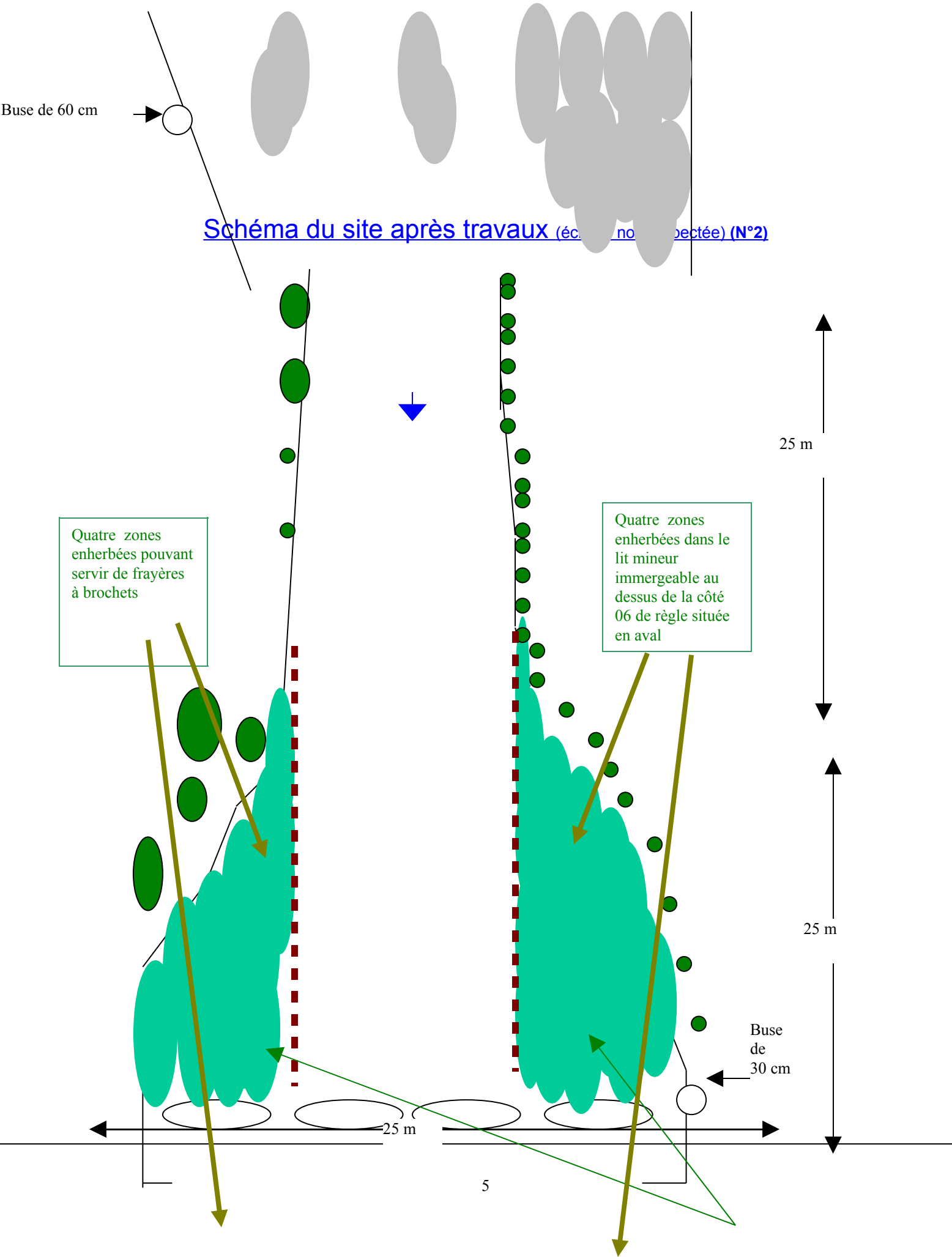
Le CSP sera un partenaire technique afin d'optimiser au mieux ce projet pour la confection de frayères à brochets.

Monsieur Didier Simmonet permet au syndicat l'accès aux deux parcelles le concernant (privée et communale). Le syndicat aura par conséquent une attention particulière pour le respect de ses parcelles qui vont subir le passage localisé des engins (pelleteuse...).

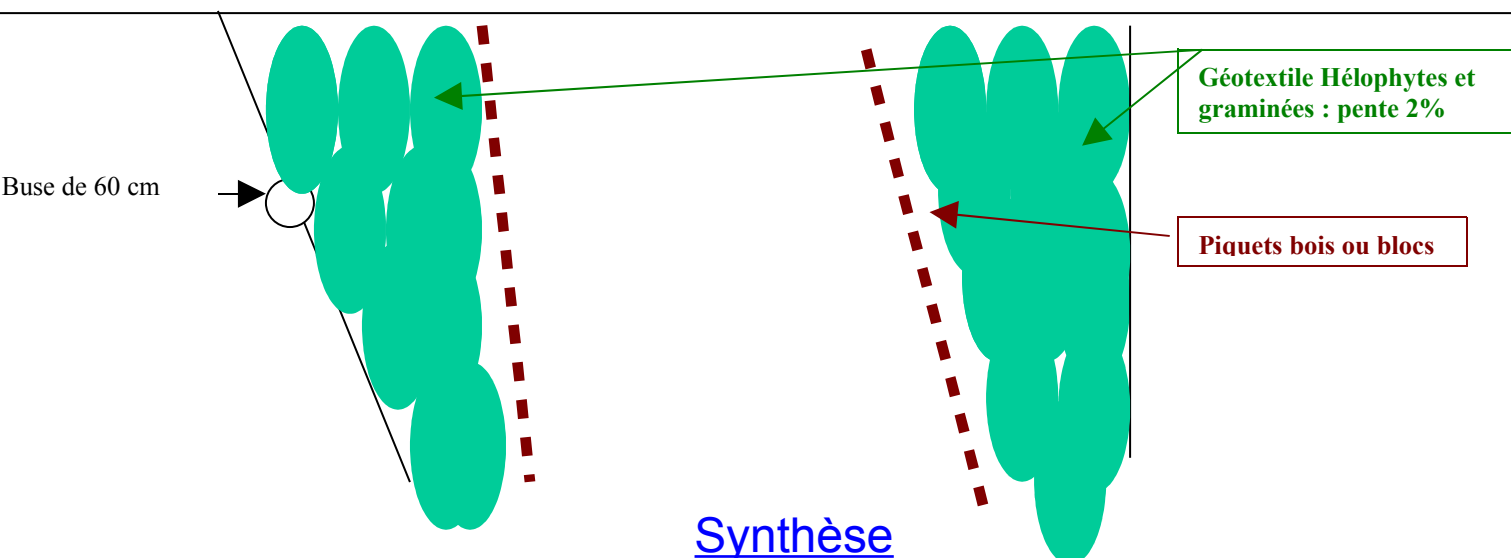
Schéma du site avant travaux (échelle non respectée) (N°1)



Pont de Montmoreau / St Amant de Montmoreau



Pont de Montmoreau / St Amant de Montmoreau



Les objectifs de ce projet sont :

- salubrité publique
- environnementaux et paysagers
- hydrauliques
- piscicoles

Ils répondent aux grands objectifs du SDAGE

- Gestion et protection des milieux aquatiques : réhabilitation de chenaux propice à la vie piscicole
- Gestion qualitative de la ressource : effet bénéfique sur la qualité de l'eau (limitation du réchauffement et de l'eutrophisation)
- Organisation et gestion de l'information sur l'eau : communication, avertissement des riverains sur la durée des travaux et le type de travaux, enquête de satisfaction des usagers

La réhabilitation hydraulique de la Tude aura des conséquences bénéfiques sur :

- La santé publique : ce site insalubre en été, stagnant et nauséabonde va disparaître
- La qualité générale de l'eau : limitation du réchauffement, réduction des phénomènes d'eutrophisation, exportation et traitement de la matière organique
- La qualité biologique du milieu : restauration des écoulements et de la vie piscicole
- Le paysage : ce bras formant un cloaque estivale va retrouver une dynamique hydraulique et une ripisylve entretenue
- L'usage local : ce site au coeur de la commune de Montmoreau participe à l'embellissement de la ville

Les travaux sont prévus **pour l'automne 2007** après avoir obtenu toutes les autorisations administratives et budgétiser les travaux. Un suivi annuel de ce site sera réalisé par le syndicat suivant les prescriptions du technicien de rivière du SIAH du bassin la Tude qui utilisera les mêmes bases de travail que celles prévues dans le programme pluriannuel d'entretien de la Tude et de ses affluents.

Aucune autre question n'étant soulevée, la réunion de terrain se termine à 10 h 45.

Le Président du SIAH du Bassin de la Tude

Joël Boniface

